

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu, l'état des lieux,

Vu, le Code de la Route,

Vu, la demande de l'entreprise SAUVAGER T.P. en date du 2 Octobre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers de la voirie lors de la création d'un giratoire rue de Verdun,

A R R Ê T E

Article 1

Le stationnement des véhicules est interdit rue de Verdun, entre la rue de Nancy et la rue de la Galissonnière. Les véhicules gênants seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

Article 2

La circulation de tous les véhicules est interdite rue de Verdun, entre la rue de Metz et la rue de la Galissonnière, à l'exception des riverains, des véhicules de services de secours et des services de répurgation.

Article 3

L'accès piétons aux propriétés riveraines sera maintenu en permanence.

Article 4

La signalisation liée à la circulation, au stationnement et au balisage du chantier est à la charge de l'entreprise SAUVAGER T.P. qui en assurera la pose, la dépose et l'entretien. De nuit, un dispositif lumineux sera mis en place à chaque extrémité du chantier.

Article 5

Ces prescriptions sont applicables à compter du 23 octobre 2023 jusqu'au 27 octobre 2023.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.
En l'Hôtel de Ville, le 16 OCT. 2023

Le Maire,




Alain HUNAULT